

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
15 mars 2022

Une entente pour l'eau à approfondir

Dans le prolongement de ses différents travaux sur l'eau (en particulier sur le projet de Sdage¹ du bassin Adour-Garonne), le CESER renouvelle l'alerte sur la situation préoccupante de la ressource en eau. Il est urgent d'anticiper les effets du changement climatique pour éviter que la situation ne s'aggrave au détriment des usages et des milieux aquatiques.

Dans ce contexte, le CESER salue « l'Entente pour l'Eau » mise en place depuis 2018 entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, le Préfet coordonnateur du Bassin Adour-Garonne et le Président du Comité de Bassin Adour-Garonne. Ces acteurs se coordonnent pour apporter des réponses plus cohérentes et concertées face aux effets du changement climatique sur le bassin Adour-Garonne. Ce faisant, ils s'inscrivent dans une recherche de responsabilité et de solidarité à l'échelle du bassin hydrographique. Pour le CESER, il faut poursuivre l'effort de mise en cohérence des actions en intégrant l'objectif de « bon état des eaux » dans l'ensemble des politiques, en particulier l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'agriculture, l'énergie, le tourisme et l'industrie et allouer des moyens humains et financiers à la hauteur de l'ambition.

Les orientations prises par l'Entente correspondent dans l'ensemble à celles proposées par le CESER dans ses précédents travaux. L'accent mis sur l'accompagnement d'un plan d'économies d'eau, sur le fait de favoriser les filières à bas niveau d'impacts et le soutien à l'agroécologie² et sur la préservation des zones humides de tête de bassin est particulièrement apprécié. L'Assemblée socio-professionnelle régionale est toutefois plus nuancée sur la mobilisation de ressources nouvelles et sur la réutilisation des eaux usées proposées dans le projet de délibération sur l'Entente.

Le CESER propose la recherche d'économies d'eau dans tous les secteurs, en particulier dans l'agriculture, et réitère sa proposition en faveur de l'organisation d'un Grenelle sur le stockage de l'eau. Il souhaite également que des objectifs chiffrés et précis pour la baisse généralisée des teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux soient définis.

Reste enfin à s'assurer que les actions prévues permettront de s'inscrire dans une trajectoire suffisamment ambitieuse. Le CESER rappelle qu'il a émis un avis défavorable sur le Sdage Adour-Garonne parce qu'il ne prévoit pas l'atteinte du bon état écologique pour toutes les masses d'eaux en 2027.

Pour plus d'informations : contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

¹ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

² qui rejoint ses propres préconisations formulées dans son rapport intitulé « Pour un nouveau pacte social - Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine » : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/realiser-la-necessaire-transformation-agroecologique-en-nouvelle-aquitaine>